

L'enseignement catholique se découvre une fibre sociale pour capter les moyens de l'éducation prioritaire

La refondation de l'Education prioritaire initiée en 2014, prévoyait une révision de la carte des sites labellisés tous les 5 ans. Alors qu'une révision aurait dû avoir lieu en 2019, le ministre de l'Education nationale avait annoncé son report à la rentrée 2020, désormais décalé à la rentrée 2021 à cause de la crise sanitaire.

Le secrétaire général de l'enseignement catholique vient de déclarer, dans sa conférence de rentrée, vouloir poursuivre sa politique en faveur « d'une plus grande mixité sociale et scolaire ». Il a demandé à être pleinement associé à la nouvelle politique d'éducation prioritaire et ainsi bénéficiaire de moyens supplémentaires. Des fonds actuellement fléchés vers les réseaux d'éducation prioritaire, pourraient donc, en fonction des priorités académiques, être soustraits à l'enseignement public pour abonder les dotations des établissements privés.

Les organisations du CNAL s'opposeront fermement à ce projet et rappellent à cet égard des réalités incontestables :

- l'enseignement privé, à 96 % catholique, scolarise deux fois moins de boursiers que dans l'enseignement public, et constitue des réservoirs d'entre-soi social et scolaire qui fragilisent le pacte républicain.
- avec l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, les municipalités verseront, à terme, 150 millions d'Euros par an aux établissements d'enseignement privé, pénalisant ainsi les écoles publiques.
- la politique de financement public de l'enseignement privé, qui a 60 ans cette année, n'a jamais été évaluée. Les demandes formulées à la Cour des Comptes afin de savoir quel est le coût global de cette politique et le service qui est réellement rendu à la Nation, sont restées sans réponse.

Paris le 30 septembre 2020